

LA MEDIATION FAMILIALE

Quand se parler devient difficile



Un espace et un temps pour :

Poser ses différends,
Identifier les besoins et valeurs de chacun,
Rétablir une communication respectueuse,
Elaborer ensemble des solutions,
Préserver et restaurer le lien familial,
Prévenir les conflits futurs.

Une approche concrète pour aborder :

Les modalités d'accueil des enfants, les questions d'organisation et d'éducation, la contribution financière,
L'exercice de la coparentalité,
La répartition des biens, les successions
Les tensions dans les relations parents/adolescents,
Les liens petits-enfants/grands-parents,
La prise en charge d'un parent âgé ou en perte d'autonomie.

Des engagements mutuels :

Neutralité de l'espace de médiation,
Impartialité et non-jugement du médiateur familial,
Garantie de la confidentialité des échanges,
Libre adhésion des personnes,
Respect de la parole de chacun.

En pratique :

Entretiens menés par des professionnels diplômés d'Etat,
Inscrits sur la liste des médiateurs familiaux de la Cours d'Appel de Montpellier,
Entretien individuel d'information gratuit,
Entretiens communs payants selon le barème national fixé par le CNAF,
De 1 à 7 entretiens,
Rédaction d'accords écrits, conventions parentales homologables par le Juge aux Affaires Familiales.

Le service :

Sur rendez-vous
Entretiens possibles sur différents secteurs du département : Céret, Prades Font-Romeu...

MEDIATION ENFANCE FAMILLE

43 Rue Paul Rubens 66000 PERPIGNAN Tél. 04 68 50 84 99

www.mediation-enfance-famille.fr

